

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 5 décembre 2016 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Sonia Gaudreault, directrice par intérim des sports, loisirs, culture et du développement social;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA16 170324

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en présentant le point 65.02 après le point 10.03 et en retirant le dossier suivant :

20.10 - Accorder un contrat pour la location de 4 dépanneuses avec opérateurs pour les saisons hivernales 2016–2017 et 2017–2018 - Appel d'offres public 16-15716.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA16 170325**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Russell Copeman

Félicite Mme Valerie Plante, récemment élue chef de Projet Montréal, ainsi que le candidat Guillaume Lavoie.

Annonce une augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques de l'arrondissement pendant les fêtes et remercie les services.

Souligne une avancée dans les travaux du comité consultatif du maire sur la situation des aînés, ainsi que dans ceux de la table ronde pour la réduction de la pauvreté.

Note un changement de ton dans les interventions récentes de Mme Popeanu au CA quant à la présente administration et de M. McQueen dans les médias.

- Marvin Rotrand

Indique que dans le cadre des élections de 2017, le gouvernement du Québec a transféré des électeurs du district de Snowdon au district de Côte-des-Neiges, afin que ce dernier puisse atteindre le nombre minimal requis d'électeurs.

Souligne que Mme Popeanu et lui collaborent afin d'obtenir des services les sommes nécessaires à la réfection du chemin Queen-Mary.

Annonce que suite à l'adoption du projet Armstrong en seconde lecture, une pétition a été reçue, laquelle ne s'oppose pas au projet, mais au réaménagement d'une portion de l'avenue Mountain Sights. Il rencontrera les résidents afin de trouver une solution à cet égard.

Travaille en collaboration avec M. Perez pour donner un nouveau souffle aux zones commerciales des avenues Van Horne et Victoria, notamment par une requête visant à faire terminer les travaux entamés dans ce secteur il y a quatre ans.

Félicite la *Federation CJA* qui célébrera 100 ans de services en janvier.

- Magda Popeanu

Indique être intervenue lors du dépôt du budget à la Ville centre quant au sous-financement chronique et historique du PTI et du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Souligne que l'augmentation du taux de taxation est uniquement de 2,5%, mais que les valeurs foncières ont beaucoup augmenté, et qu'en ce sens, elle s'inquiète de l'augmentation des loyers dans l'arrondissement.

Note que l'arrondissement contribue lourdement à l'assiette fiscale de la Ville et en contrepartie, il ne reçoit pas sa juste part.

Rappelle avoir voté pour le premier budget de l'administration afin d'y donner une chance, mais indique avoir voté contre le second puisqu'il n'y avait eu aucun changement et aucune correction du déficit.



En lien avec la tragédie de l'École polytechnique, invite les citoyens à participer à la commémoration de la journée nationale et d'action de la violence faite aux femmes le 6 décembre.

- Jeremy Searle

N'apprécie guère les conversations politiques au CA, dans la mesure où celui-ci vise à adresser les préoccupations des citoyens, et non des débats entre conseillers relatifs aux élections municipales.

En lien avec la proposition de réaménager la rue de Terrebonne en sens unique vers l'est, indique avoir fait des sondages dans le secteur et que certains résidents étaient furieux. Selon lui, réaménager la rue à sens unique augmentera la vitesse de circulation et n'améliorera pas la sécurité des piétons et cyclistes.

- Peter McQueen

Félicite la candidate élue Valérie Plante, ainsi que le candidat Guillaume Lavoie, pour leur course à la chefferie de Projet Montréal.

Estime inacceptable que Transports Québec tente de retirer le pont dalle promis lors de la confection des plans originaux de l'échangeur Turcot et croit qu'il faut faire pression au niveau provincial et sur les représentants municipaux des trois arrondissements impliqués.

Indique que les rumeurs à l'effet que le projet du Cinéma Empress a ralenti sont fausses.

Souligne sa présence à la vente d'artisanat de Notre-Dame des arts à l'Église presbytérienne Kensington, joliment rénovée.

Remercie les services pour l'augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques durant la période des fêtes, et espère qu'il en sera de même pour les centres sportifs.

Indique avoir écrit une lettre aux services pour l'amélioration des zones de stationnement près du boulevard de Maisonneuve, entre les avenues Old Orchard et de Hampton, l'obtention de SRRR, l'amélioration des voies d'autobus et l'ouverture de la patinoire Bleu Blanc Bouge.

- Lionel Perez

Souligne que le budget PTI de la Ville centre a été adopté à une valeur de plus de 6 milliards de dollars sur trois ans, soit un montant record à la Ville, et qu'environ trois-quarts de ce montant est pour le maintien d'installations déjà existantes.

Indique que M. Rotrand et lui-même collaborent afin d'accélérer la fin des travaux d'infrastructures entamés il y a plusieurs années sur l'avenue Victoria.

Indique que sa collègue a souligné des sous-investissements historiques dans l'arrondissement, mais croit que les chiffres parlent d'eux-mêmes et que les montants nécessaires pour les investissements PTI sont reçus de la Ville centre, selon les besoins.

Souligne qu'un débat a été lancé quant au budget de fonctionnement à la Ville centre et indique être conscient de l'impact des travaux routiers sur les commerces et le secteur résidentiel. Il note une augmentation de 35M\$ pour le transport public, ainsi qu'une augmentation de 13,5 M\$ des sommes transférées aux arrondissements, le tout en limitant certaines dépenses du côté de la Ville.

Souligne qu'un nouveau projet de loi sur les gouvernements de proximité sera déposé, visant notamment à reconnaître les municipalités comme troisième palier de gouvernement.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

- Mariapia Chavez

Demande au CA de prendre un engagement afin de sécuriser l'avenue Godfrey.

 - *M. Copeman rappelle avoir eu un échange avec la citoyenne et l'avoir invité à communiquer avec lui.*
 - *M. Searle est en faveur de l'installation d'un arrêt au coin des avenues de Kensington et Godfrey.*

- Lindsay Fleming

Remercie le CA pour ses contributions à la Ruche d'Art de NDG et demande le maintien de ce soutien financier. En lien avec les rénovations du chalet du parc NDG, demande ce qui est prévu pour les besoins des utilisateurs.

 - *M. McQueen fait part de son intention de verser une contribution financière à l'organisme, à même son budget discrétionnaire.*
 - *M. Copeman confirme qu'il y aura des discussions quant à la possibilité d'augmenter le soutien financier de cet organisme et invite ce dernier à transmettre ses suggestions quant à la rénovation du chalet du parc.*
 - *Mme Gaudreault indique avoir l'intention de mettre le chalet à la disposition de différents groupes, tout en demeurant accessible aux citoyens en général.*

- Sharon Sweeney

Demande si les dommages causés par l'entreposage d'équipement dans le parc Herbert-Outerbridge, lors de la construction du bâtiment adjacent, seront réparés. Ajoute que des personnes ont emménagé dans l'immeuble alors que sa construction n'était pas terminée et donc non sécuritaire.

 - *M. Copeman indique qu'aucun entrepreneur ne peut utiliser le domaine public sans permis et qu'un suivi sera effectué à cet égard.*

- James Luck

À titre de représentant de *Vendome Village Association*, souligne que le marquage au sol empêchant les voitures de s'avancer trop près des feux de signalisation à l'intersection de l'avenue Claremont et du boulevard De Maisonneuve Ouest a été réduit et demande s'il est possible de faire un nouveau marquage élargi avant l'hiver.

 - *M. Copeman indique que la Direction des travaux publics se penchera sur ce dossier, mais précise que le boulevard De Maisonneuve est une artère qui relève de la Ville centre.*

- Nadia Neiazy

À titre de représentante de l'Association des gens d'affaires de NDG, fait part des préoccupations quant à l'état de décrépitude du Théâtre Empress et demande quel soutien est offert pour le développement du projet du groupe Cinéma NDG.

 - *M. Copeman indique avoir fait des démarches afin de s'assurer que le théâtre Empress soit le plus sécuritaire possible. Il ajoute qu'après trois prolongations d'une entente exclusive avec le groupe Cinéma NDG, ce dernier continue de travailler sur son projet bien que l'entente n'ait pas été de nouveau prolongée.*

- Maya Kolankowska

Demande davantage d'heures d'ouverture du Bureau Accès Montréal (BAM) afin d'obtenir le nouveau permis pour chien.

 - *M. Copeman indique que le BAM est ouvert de 9 h à 17 h. Lors du prochain conseil municipal, il y aura une motion pour autoriser le CE à prolonger cette date jusqu'en janvier.*
 - *M. Searle suggère que les permis animaliers soient délivrés une seule fois et valide pour toute la vie du chien.*



- Richard Quinn

Demande pourquoi il n'est pas possible d'obtenir un panneau annonçant l'avenue Iona, plutôt que la rue Iona.

 - *M. Rotrand précise que la Ville a changé des panneaux et que par erreur, le nouveau panneau pour l'avenue Iona indiquait « rue Iona ». Celui-ci sera remplacé sous peu.*

- Paul Bergeron

Demande pourquoi la Ville refuse de rembourser les citoyens lorsque leur bac de poubelle est détruit ou endommagé par les services de la Ville.

 - *M. Copeman indique qu'il y a un processus de réclamation géré par le Bureau des réclamations de la Ville et par lequel un remboursement peut être versé au plaignant.*

- Kevin Copps

Fait part de ses inquiétudes quant à l'avenir du Théâtre Empress et du Théâtre Snowdon, et demande quels gestes ont été posés afin de trouver un bâtiment permanent pour le Club de gymnastique Flex-Art depuis son expulsion du Théâtre Snowdon.

 - *M. Rotrand précise que le Théâtre Snowdon relève de la compétence de la Ville centre. Il milite pour la conservation de la façade du Théâtre Snowdon et une utilisation optimale du bâtiment.*
 - *Mme Popeanu indique qu'au moment de l'incendie, le Théâtre Snowdon était en vente. Elle avait souligné à l'époque que la valeur de l'immeuble allait diminuer et que le prix de vente serait moins élevé.*
 - *M. Plante précise que le Théâtre Snowdon a été remis en vente aux mêmes conditions qu'avant l'incendie.*
 - *M. Copeman précise que le Théâtre Snowdon a dû être évacué, car il n'était plus sécuritaire. En ce qui concerne le Club, il considère que tout se déroule bien puisque celui-ci ne s'est pas plaint de son utilisation du Centre communautaire NDG, qu'une subvention a été votée et que de l'équipement a été acheté.*
 - *Mme Gaudreault confirme que le Club est satisfait et que ses activités se déroulent bien.*

- Valerie Bell

S'inquiète des impacts des réparations à venir sur le chemin de la Côte-Saint-Luc pour les automobilistes circulant en direction ouest et souhaite que les travaux débutent lorsque ceux de l'échangeur Turcot seront plus avancés.

 - *M. Copeman explique que ces réparations sont urgentes, mais qu'il y aura maintien de la circulation en tout temps dans les deux directions. Il travaille en collaboration avec la Ville centre afin de diminuer les désagréments et voir à la possibilité de repousser l'échéancier.*
 - *M. McQueen indique que l'annonce de ces réfections a été faite au Comité de bon voisinage Turcot et a pris tous les participants par surprise. Il aurait aimé être avisé à l'avance.*
 - *M. Rotrand indique qu'une demande a été adressée aux services pour un projet de réfection sur le chemin Queen-Mary en 2017. Il estime que le chemin Queen-Mary devrait être prioritaire par rapport au chemin de la Côte-Saint-Luc.*

- Rachel Michie

Demande s'il y aura des plans pour aménager des pistes cyclables protégées en 2017-2018 et estime que la situation est dangereuse sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve, à l'ouest du boulevard Décarie. Précise que l'année dernière, la Ville a proposé le projet pilote Cyclovia et demande pourquoi l'arrondissement n'en faisait pas partie.

 - *M. Copeman indique que les pistes cyclables relèvent du conseil d'agglomération, qui analyse les plans avec le conseil municipal. Il préfère toutefois être proactif en demandant aux services de développer ses propres plans en collaboration avec l'Association des piétons et cyclistes de NDG (APC NDG).*



- *M. Plante indique que le projet Cyclovía a été analysé par les services l'année dernière et que le délai était trop court pour permettre son application.*

- Deanne Delanay

À titre de membre de l'APC NDG, demande un suivi quant à l'installation des bollards sur la piste cyclable du boulevard De Maisonneuve. Demande quelles mesures seront mises en œuvre afin de ralentir la circulation, notamment dans le secteur du boulevard De Maisonneuve et de la rue Park Row Ouest.

 - *M. Plante indique que les services s'assureront d'obtenir les bollards et que ceux-ci pourront être installés même en hiver.*
 - *M. Searle suggère qu'à titre de mesure temporaire, des poteaux pliants soient installés.*
 - *M. McQueen indique qu'il participera à la conférence sur le cyclisme d'hiver et demande s'il y a un plan de protection afin d'assurer la sécurité des cyclistes à l'intersection de la rue Addington.*
 - *M. Plante suggère l'installation d'une protection plus permanente à l'intersection précitée.*
 - *M. Rotrand fait part de sa déception quant au nombre de participants au congrès de cyclisme d'hiver, qui se déroulera à Montréal en février 2017. Rappelle avoir représenté l'arrondissement au congrès qui s'est déroulé à Winnipeg et que par la suite, un comité a été mis en place à l'arrondissement. Il croit que davantage pourrait être fait et que ce comité pourrait être réactivé.*

- Robert O'Brien

Demande si un signe de virage à droite uniquement pourra être installé afin de sécuriser la sortie de garage à l'intersection du chemin de la Cote-des-Neiges et de la rue de la Peltrie.

 - *M. Perez communiquera avec le poste de police 26 et les services pour un suivi approprié.*

- Micheline Bélanger

Demande pourquoi malgré sa requête, aucune décoration des fêtes n'a été installée sur la rue Sherbrooke entre les avenues de Hampton et Marcil, pourquoi il n'y a pas de budget pour des décorations de l'avenue Grey jusqu'au boulevard Cavendish et ce qui s'est passé avec les anciennes décorations.

 - *M. Plante indique que des lumières ont été ajoutées sur la rue Sherbrooke, soit entre les avenues Marcil et Grey, les secteurs d'activités commerciales plus développées ayant été favorisés. Il comprend que cela ne fait pas partie du secteur visé par la demande de la citoyenne et s'en excuse. Il est malheureusement trop tard pour y ajouter des décorations. En ce qui concerne les anciennes décorations, il précise qu'il s'agissait de locations.*

- Geneviève Kona-Mancini

Demande comment identifier les chiens de type Pitbull et si elle devrait attendre que la Ville centre détermine les critères d'analyse des chiens de ce type avant de faire une demande de permis.

 - *M. Copeman indique que le règlement sur le contrôle animalier réfère à des similarités morphologiques et que l'arrondissement demeure en attente d'instructions supplémentaires de la Ville centre à cet égard. Il ajoute que le délai pour l'obtention du permis sera prolongé.*
 - *M. Rotrand ajoute que le but est de donner plus de temps pour l'application du règlement et que l'arrondissement n'a pas encore accepté l'offre de la Ville centre d'aider à identifier les chiens de type Pitbull.*
 - *M. McQueen indique que quatre des conseillers de l'arrondissement ont voté contre le règlement et suggère que son application soit suspendue dans l'arrondissement.*
 - *M. Rotrand s'attend à ce que le règlement, même s'il est maintenu dans la décision sur le fond, fasse l'objet de modifications.*



- *M. Copeman ajoute que la cause n'a pas encore été entendue sur le fond et que c'est la raison pour laquelle le comité exécutif souhaite prolonger la date limite d'obtention des permis.*

- William Skene En lien avec le point 40.04 de l'ordre du jour concernant l'adoption d'un règlement sur la taxe relative aux services, demande à quelles fins les fonds discrétionnaires sont utilisés. Se préoccupe de l'augmentation du taux d'imposition de 16,9 %.

- *M. Copeman précise que les fonds ne sont pas discrétionnaires et qu'il s'agit d'une taxe locale pour financer des services locaux. Il ajoute ne pas savoir d'où provient le taux de 16,9 %, lequel est erroné, et indique que le total de l'augmentation des taxes dans l'arrondissement sera aux alentours de 2,5 %.*

- *M. Rotrand ajoute que les taxes sont déterminées selon l'évaluation d'un bâtiment et un taux d'imposition.*

- Irwin Rapoport Demande à M. McQueen d'évaluer le maire Copeman et l'administration Coderre eu égard notamment à la destruction continue de la falaise Saint-Jacques, le refus de la convertir en parc naturel et la destruction délibérée de zones humides.

- *M. McQueen indique qu'il n'a pas encore obtenu de réponse claire de la Ville quant à la falaise Saint-Jacques. Eu égard aux zones humides du Technoparc Montréal et Saint-Laurent, il n'est pas en faveur du REM passant par le Technoparc pour aller à l'aéroport. Pour le projet dans Pierrefonds ouest, il croit que les maisons devraient être construites plus près du centre-ville.*

- *M. Copeman rappelle que c'est l'administration Coderre qui a protégé Meadowbrook et qui l'a qualifié de grand espace vert. Il n'est pas en accord avec les commentaires du citoyen mentionnant que rien n'a été fait pour protéger la falaise, bien au contraire. Il souhaite qu'il y ait un lien entre le bas de la falaise et le canal Lachine et suggère l'aménagement d'une piste cyclable du sommet de la falaise jusqu'en bas.*

- Sara Goessaert À titre de membre de l'APC NDG, demande pourquoi il y a si peu de stations Bixi dans l'arrondissement.

- *M. Copeman croit qu'il faudrait davantage de station pour satisfaire les besoins et que c'est l'administration Coderre qui a sauvé Bixi, mais qu'elle n'en reçoit pas beaucoup de crédit.*

- *M. Rotrand indique que Bixi est autonome, prend ses propres décisions, et que c'est elle qu'il faut convaincre d'un besoin à l'arrondissement.*

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand En lien avec la politique en matière de saines habitudes de vie, demande pourquoi les céréales *Froot Loops* et les collations *Goldfish* sont présentées comme des aliments santé dans les arénas de l'arrondissement.

- *M. Gaudreault indique que certains type de collation sont maintenus et sont plus de l'ordre de la gâterie afin d'équilibré le tout, bien que les produits plus santé soient mis en valeur. À cet égard, un suivi sera effectué avec le fournisseur.*

Demande un suivi quant aux contrats d'aménagement de saillies adoptés en septembre 2016 et qui devaient être complétés avant la fin de l'année.

- *M. Boutin indique que certains contrats sont débutés, d'autres ne sont pas encore commencés. Pour certains, des pénalités devraient être appliquées à l'entrepreneur.*



- Magda Popeanu Demande s'il y a aura des contrats additionnels pour des saillies de trottoirs et dos d'âne, et demande un échéancier en ce qui concerne les dos d'âne.
 - *M. Boutin indique qu'il devrait y avoir d'autres contrats pour des saillies et dos d'âne en 2017, mais qu'à ce stade-ci, il ne peut pas présenter d'échéancier.*
 Demande si les travaux sur les avenues Ridgewood et Forest Hill sont terminés, notamment ceux quant à des puisards et la réparation d'un trou dans la rue.
 - *M. Plante indique qu'il s'agit d'une des entreprises qui pose des difficultés.*
 - *M. Boutin fournira un suivi à cet égard.*
 - *M. Plante indique que cette compagnie avait jusqu'au 13 décembre pour terminer les travaux et demande d'attendre jusqu'à cette date.*
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose une lettre datée du 30 novembre 2016 et signée par monsieur Pierre Boucher relativement à la préservation du lien cyclable et de la piste multifonctionnelle dans le cadre du réaménagement de l'échangeur Turcot, à laquelle est joint un schéma préliminaire du projet.

RÉSOLUTION CA16 170326

MOTION – 50^e ANNIVERSAIRE DE LA BARBADE

ATTENDU QUE la Barbade a fièrement célébré le 50^e anniversaire de son indépendance le 30 novembre dernier;

ATTENDU la large diaspora de personnes originaires de la Barbade ainsi que leurs descendants vivant au Canada, y compris dans la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Barbade et le Canada connaissent depuis trois siècles des relations harmonieuses, où le tourisme et les échanges commerciaux prospèrent;

ATTENDU QUE les personnes d'origine « Bajan » et leurs descendants ont depuis longtemps un fort lien avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, où vivent un nombre important de personnes s'identifiant à la Barbade;

ATTENDU QUE la Maison de la Barbade, la principale organisation « Bajan » de Montréal, a conclu des partenariats avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et a reçu le soutien du conseil pour ses programmes desservant les besoins sociaux, culturels et récréatifs de ses membres.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce félicite la Barbade à l'occasion du 50^e anniversaire de son indépendance.

Que le conseil d'arrondissement offre ses meilleurs vœux aux Montréalais d'origine « Bajan » et à leurs descendants, alors qu'ils célèbrent cette étape importante.



Qu'une copie de cette résolution soit envoyée par le greffier d'arrondissement à Mme Yvonne V. Walkes, Haut-commissariat de Barbade à Ottawa.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1163571011

RÉSOLUTION CA16 170327

DEMANDE DE FINANCEMENT - DOJO DU CLUB DE JUDO SHIDOKAN - CENTRE LE MANOIR

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme des équipements sportifs supra locaux pour l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes du dojo du Club de judo Shidokan au centre le Manoir pour le printemps 2019.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa quote-part des coûts admissibles du projet, si nécessaire, le cas échéant.

De financer à 100 % tous les travaux additionnels qu'il jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles par le programme.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation continue du projet.

De maintenir la vocation de l'équipement supra local pour une période minimale de dix ans, c'est-à-dire que celui-ci soit exploité, utilisé et entretenu aux fins pour lesquelles il a fait l'objet d'une aide de la Ville centre.

D'entreprendre le projet proposé au plus tard douze mois suivant la date d'acceptation qui lui sera signifiée par une note du Service de la diversité sociale et des sports.

De désigner le Directeur de l'arrondissement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1165302009



RÉSOLUTION CA16 170328

OSBL - 78 ORGANISMES

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

De reconnaître les 78 organismes énumérés à l'annexe 1 conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif (OSBL) de l'arrondissement pour la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

D'autoriser la DCSLDS à déroger exceptionnellement à la politique, pour reconnaître conditionnellement certains organismes.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1163558026

RÉSOLUTION CA16 170329

CONTRAT - LES ENTREPRISES VENTEC INC. - CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ÉLARGIS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder à Les Entreprises Ventec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 1 987 287,69 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs élargis (saillies) là où requis, sur différentes rues locales et artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (saillies 2016-2), aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-TP-030.

D'autoriser une dépense à cette fin de 2 192 287,69 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 205 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1165946012



RÉSOLUTION CA16 170330

PROLONGATION DE CONTRAT - ENTREPRISE KÉPASC - TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la prolongation du contrat conclu avec Entreprise Képac (7762763 Canada inc.), pour la période du 3 avril au 14 juillet 2017 aux mêmes termes et conditions, pour des travaux d'essouchement de 300 souches conformément à l'appel d'offres public 16-15551.

D'autoriser une dépense à cette fin de 130 577,47 \$ taxes incluses, comprenant l'indexation de 2 % conformément aux documents de l'appel d'offres et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1167413001

RÉSOLUTION CA16 170331

PROLONGATION DE CONTRAT - ENTREPRISES DOMÉNIK SIGOUIN - ENTRETIEN DES ARBRES ET DES PARCS

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser la prolongation du contrat conclu avec Les Entreprises Doménik Sigouin inc. (9161-4396 Québec inc.) pour une période additionnelle de 8 mois aux mêmes termes et conditions, soit du 3 avril 2017 au 4 décembre 2017, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, pour la plantation d'arbres et l'entretien des parcs, conformément à l'appel d'offres public 16-15124.

D'autoriser une dépense à cette fin de 69 214,95 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1161371001

RÉSOLUTION CA16 170332

CONTRAT - DGAV CONSTRUCTIONS INC. - PISCINE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à D.G.A.V. Constructions inc. le contrat au montant de 180 951,39 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux de remplacement du drain de fond de la piscine et le rejointoiement de la céramique au centre communautaire Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public numéro CDN-NDG-16-AOP-DAI-047.

D'autoriser une dépense à cette fin de 190 951,39 \$, comprenant les contingences au montant de 23 602,36 \$, taxes incluses, et les frais accessoires au montant de 10 000 \$, taxes incluses, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites dans le présent dossier.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1165302006

M. Russell Copeman s'absente. M. Lionel Perez prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

RÉSOLUTION CA16 170333

ENTENTES DE PRÊT DE LOCAUX (14)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'Association des parents de Côte-des-Neiges pour le local 498 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 7 478,16 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et Baobab familial pour le local 599 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 9 563,52 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et le Club de l'âge d'or « Le Dragon d'or » pour le local 696 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 5 245,92 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et la Communauté vietnamienne au Canada région Montréal pour le local 495 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 5 892 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour le local 695 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 3 410,16 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et Femmes du monde à Côte-des-Neiges pour le local 597 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 10 415,76 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour le local 598 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer annuel gratuit pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et le Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI) pour le local 496 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 9 403,56 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs. Également pour le local 499 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 18 392,16 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.



D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour le local 591 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 13 885,68 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et Le centre de ressources de la communauté noire pour le local 497 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer annuel gratuit pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour des locaux multiples situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Le centre Appleton), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 20 091,48 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et La cafétéria communautaire MultiCaf pour des locaux multiples situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges (Le centre Appleton), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer annuel gratuit pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et le Relais Côte-des-Neiges pour le local 100 situé au 6600, avenue Victoria (Le centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 5 290,32 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de prêt de local à intervenir entre l'arrondissement et le Centre des aînés Côte-des-Neiges pour le local 101 situé au 6600, avenue Victoria (Le centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2018, en considération d'un loyer total annuel de 5 019,12 \$, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'imputer ces revenus locatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1163558028

RÉSOLUTION CA16 170334

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CLUB DE GYMNASTIQUE FLEX-ART

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Peter McQueen



D'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 533 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), au Club de gymnastique Flex-Art pour la réalisation d'un projet récréatif de gymnastique artistique à la session d'automne se terminant le 31 décembre 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1167202015

RÉSOLUTION CA16 170335

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 12 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 4 349 \$.

| Organisme | Justification | Montant et Donateur |
|---|---|---|
| <p>Conseil des aînés et des aînées de Notre-Dame-des-Grâce (CAANDG) 88, rue Ballantyne Nord Montréal-Ouest (Québec) H4X 2B8</p> <p>a/s Mme Shari Polowin Directrice du développement</p> | <p>Pour des frais de publicité à paraître dans la brochure du Conseil des aînés et aînées de NDG et pour aider cet organisme</p> | <p>TOTAL : 375 \$</p> <p>Russell Copeman 125 \$ Peter McQueen 250 \$</p> |
| <p>Paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2</p> <p>a/s Mme Maya Antaki Coordonnatrice des projets communautaires</p> <p>Chèque doit être libellé au nom de la Paroisse de Notre-Dame-de-Grâce</p> | <p>Pour soutenir les activités de la fête de Noël Partage de la Paroisse NDG réunissant une quarantaine de familles en situation de précarité.</p> | <p>TOTAL : 350 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Peter McQueen 250 \$</p> |
| <p>Association des locataires de l'Habitation Isabella 4550, avenue Isabella, bureau 999 Montréal (Québec) H3T 2A2</p> <p>a/s Madame Lidi Costache Présidente</p> | <p>Pour aider à la réussite de l'ensemble des activités organisées pour les résidents de cet immeuble.</p> | <p>TOTAL : 700 \$</p> <p>Magda Popeanu 700 \$</p> |
| <p>Centre des aînés Côte-des-Neiges 6600, avenue Victoria, bureau 101 Montréal (Québec) H3W 3G7</p> <p>a/s M. Roger Risasi, M.Sc. Directeur général</p> | <p>Afin de soutenir les activités pour les festivités durant la période du Temps des Fêtes 2016 pour les personnes aînées desservies dans les HLMS.</p> | <p>TOTAL : 550 \$</p> <p>Russell Copeman 100 \$ Magda Popeanu 450 \$</p> |



| | | |
|--|--|---|
| <p>Société Bangladesh de Montréal 4600, avenue Isabella, bureau 606 Montréal (Québec) H3W 3H3</p> <p>a/s M. Ezaz Akhter Toufiq, président</p> | <p>Afin d'aider à réaliser leurs activités socioculturelles.</p> | <p>TOTAL : 350 \$</p> <p>Russell Copeman 50 \$ Marvin Rotrand 300 \$</p> |
| <p>Organisation des Autochtones Philippins du Québec/Filipino Indigenous People's Organization in Quebec 4855, avenue Bourret, bureau 303 Montréal (Québec) H3W 1L2</p> <p>a/s Madame Agnes Calgo, présidente</p> | <p>Afin d'aider cet organisme à poursuivre ses programmes et activités auprès de la communauté.</p> | <p>TOTAL : 250 \$</p> <p>Russell Copeman 50 \$ Marvin Rotrand 200 \$</p> |
| <p>L'Association antiguaise et Barbuda de Montréal inc./The Antigua and Barbuda Association of Montreal inc. 183, succursale Snowdon Montréal (Québec) H3X 3T4</p> <p>a/s Madame Erene Anthony</p> | <p>Pour aider à l'organisation des activités du banquet qui soulignera le 35^e anniversaire de l'indépendance d'Antigua-et-Barbuda.</p> | <p>TOTAL : 200 \$</p> <p>Russell Copeman 50 \$ Marvin Rotrand 150 \$</p> |
| <p>Alternative de Ityoppian Communauté (AIC) 4755, avenue Van Horne, bureau 110 Montréal (Québec) H3W 1H8</p> <p>a/s M. Sileshi Gelaneh</p> | <p>Afin d'apporter notre soutien aux activités socioculturelles de cet organisme dans notre arrondissement.</p> | <p>TOTAL : 167 \$</p> <p>Marvin Rotrand 167 \$</p> |
| <p>Association de volleyball Knights of Rizal 6664, avenue McLynn Montréal (Québec) H3X 2R6</p> <p>a/s M. Felix de Luna, président</p> | <p>Afin de soutenir le tournoi de volleyball féminin qui aura lieu à l'été 2017.</p> | <p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Lionel Perez 500 \$</p> |
| <p>Sauvetage de Montréal Hatzolah 1090, avenue Pratt, bureau 202 Montréal (Québec) H2V 2V2</p> <p>a/s M. Yosef Wenger, président</p> | <p>Pour soutenir les services offerts comme premier répondant à certaines communautés juives de notre arrondissement.</p> | <p>TOTAL : 417 \$</p> <p>Lionel Perez 417 \$</p> |
| <p>Association pour le développement jeunesse de Loyola Case postale 86, succursale NDG Montréal, Québec H4A 3P4</p> <p>a/s Mme Brigid Glustein Coordonatrice des programmes</p> | <p>Afin d'aider à l'organisation d'activités éducatives, sportives et récréatives pour les enfants d'âge scolaire des niveaux primaire et secondaire dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.</p> | <p>TOTAL : 200 \$</p> <p>Jeremy Searle 200 \$</p> |



| | | |
|---|---|--|
| <p>Conseil communautaire de NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, Québec H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale</p> <p>Chèque au fiduciaire : Conseil communautaire de NDG Fiduciaire pour le Collectif Cheap Art Saint-Raymond 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal, Québec H4A 1N1</p> | <p>Afin d'aider le Conseil communautaire de NDG pour l'activité « Ruche d'art Pop-Up NDG ».</p> | <p>TOTAL : 290 \$</p> <p>Peter McQueen 290 \$</p> |
|---|---|--|

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Lionel Perez

De modifier le nom de l'activité « Ruche d'art Pop Up » par « Ruche d'art NDG » pour le Conseil communautaire de NDG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1165265013

RÉSOLUTION CA16 170336

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

Adopter le Programme d'animation d'un centre sportif pour la période 2017-2021 et autoriser conformément à ce programme la signature d'une convention de contribution financière avec l'organisme Loisirs sportifs CDN-NDG pour une période de deux ans et lui octroyer une contribution financière de 2 317 290 \$, toutes taxes incluses si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1167202018



Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

RÉSOLUTION CA16 170337

CONTRAT - CIMA+ SENC - DEVIS DE CIRCULATION

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'accorder à la firme CIMA+ s.e.n.c, un contrat pour la conception de devis de circulation en vue de la réalisation du programme de réfection routière 2017, conformément à l'entente d'achat 15-14461-2.

D'autoriser une dépense à cette fin de 91 257,73 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1165946013

RÉSOLUTION CA16 170338

CALENDRIER 2017 - SÉANCES DU CA

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'approuver, tel que soumis, le calendrier des séances ordinaires et les lieux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2017.

| Dates | Lieux |
|---------------------------|--|
| Lundi 16 janvier | Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine |
| Lundi 13 février | Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges |
| Lundi 6 mars | Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland |
| Lundi 3 avril | Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine |
| Lundi 1 ^{er} mai | Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges |



| | |
|--|--|
| Lundi 5 juin | Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland |
| Mardi 27 juin | Édifice Cummings 5151, chemin de la Côte-Ste-Catherine |
| Lundi 14 août | Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges |
| Lundi 11 septembre | Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland |
| Lundi 13 novembre (dans la mesure où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment) | Le 6767 6767, chemin de la Côte-des-Neiges |
| Lundi 11 décembre (dans la mesure où la majorité des candidats élus à un poste de conseiller a prêté serment) | Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce 6400, avenue de Monkland |

* Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures.

Les séances extraordinaires se tiennent habituellement à la salle de réunion du Bureau d'arrondissement situé au 5160, boulevard Décarie ou au Centre de conférence Gelber de la Fédération CJA (Maison Cummings) au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1164570015

RÉSOLUTION CA16 170339

PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-96

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'approuver l'adoption d'un projet de résolution approuvant le projet particulier PP-96 visant à autoriser l'usage « restaurant (café) », en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De mandater le secrétaire d'arrondissement pour tenir une séance publique de consultation.

CHAPITRE I TERRITOIRE D'APPLICATION



1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé au 3300, avenue Troie.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment situé au 3300, avenue Troie, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 123, 437 et 447 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

CHAPITRE III

CONDITIONS

3. En plus des usages déjà autorisés, l'usage « restaurant (café) » est également autorisé dans le local identifié comme « café » dans le document intitulé « Onyx Condominiums » préparé par la firme Neuf Architect(e)s en date du 29 novembre 2016 et joint en annexe A à la présente résolution.
4. La cuisson d'aliments est interdite dans le local décrit à l'article 3.
5. La superficie de plancher dédiée à l'usage « restaurant (café) » doit être d'au plus 150 mètres carrés.
6. Une enseigne conforme aux dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) applicables au secteur d'usages autorisant la catégorie d'usages principale C.2 est autorisée.
7. Aucune enseigne relative à l'usage « restaurant (café) » n'est permise sur une façade donnant du côté de l'avenue Troie et en cour avant donnant du côté de l'avenue Troie et son prolongement jusqu'à l'avenue Decelles.
8. La superficie de la terrasse rattachée à l'usage « restaurant (café) » doit être d'au plus 35 mètres carrés.
9. Aucune terrasse ne doit être aménagée dans la cour avant donnant sur l'avenue Troie ou dans son prolongement jusqu'à l'avenue Decelles.

ANNEXE A

Document intitulé « Onyx Condominiums » préparé par la firme Neuf Architect(e)s en date du 29 novembre 2016

Un débat s'engage.

Monsieur le maire Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Jeremy Searle votent en faveur de la proposition.



La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.01 1163558035

RÉSOLUTION CA16 170340

AVIS DE MOTION

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (RCA04 17047).

40.02 1163571007

RÉSOLUTION CA16 170341

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17271

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17271 sur les tarifs (exercice financier 2017).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1164570016

RÉSOLUTION CA16 170342

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17272



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA16 17272 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1166954005

RÉSOLUTION CA16 170343

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17273

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017–2018–2019, le Règlement RCA16 17273 autorisant un emprunt de 497 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1167078008

RÉSOLUTION CA16 170344

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA16 17274



ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c.C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, le Règlement RCA16 17274 autorisant un emprunt de 1 435 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1167078005

RÉSOLUTION CA16 170345

PIIA - REFUS DE PLANS - 5214 À 5216, RUE SNOWDON

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 2 novembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment localisé au 5214 à 5216, rue Snowdon est situé dans un secteur significatif à normes B.

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés, visant la réfection du perron et du balcon et l'ajout d'une marquise, ne sont pas conformes aux articles 113 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De ne pas approuver les travaux apparaissant aux documents numérotés P-1 à P-3, estampillés en date du 30 août 2016 et annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001148883, pour lequel l'approbation du conseil d'arrondissement est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 113 et 668, et ce, pour les motifs suivants :

- l'aluminium n'est pas un matériau autorisé par l'article 105.1 pour la réfection des garde-corps en secteur significatif à normes;



- la réfection du perron et du balcon et l'ajout d'une marquise ne rencontrent pas les critères énoncés à l'article 113 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Ces travaux ne reprennent pas la typologie du perron et du balcon originaux du bâtiment;
- la réfection du perron et du balcon et l'ajout d'une marquise ne rencontrent pas les critères énoncés à l'article 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Ces travaux ne s'intègrent pas au bâtiment et ne permettent pas de protéger et d'enrichir le patrimoine architectural du bâtiment et du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1163558032

RÉSOLUTION CA16 170346

PROLONGATION - POSTE DE CONSEILLER RESSOURCES HUMAINES TEMPORAIRE (SST)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'affecter une somme de 130 000 \$ du fonds de réserve SST de l'arrondissement pour le financement d'un poste de conseiller ressources humaines temporaire, spécialisé en prévention de la santé et sécurité au travail, pour une durée de 12 mois pour les exercices financiers 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1164535018

RÉSOLUTION CA16 170347

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - CCU

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

De renouveler les mandats de madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de membre titulaire et présidente du comité consultatif d'urbanisme, de monsieur Lionel Perez, conseiller du district de Darlington, à titre de membre suppléant et président substitut du comité consultatif d'urbanisme, et de M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement, à titre de membre suppléant et second président substitut du comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 5 décembre 2016 au 5 décembre 2017.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1167135002

RÉSOLUTION CA16 170348

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - OCTOBRE 2016

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2016.

60.01 1164535017

RÉSOLUTION CA16 170349

MOTION - RECOMMANDATIONS DE L'OAQ

ATTENDU QU'en mai 2016, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

ATTENDU QUE ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale;

ATTENDU QUE les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité d'usages, afin de favoriser le transport actif et le transport en commun;

ATTENDU QUE les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettraient de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité;

ATTENDU QUE les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne;

ATTENDU les efforts déployés par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour protéger et maintenir son patrimoine, notamment sur le site du Mont-Royal ainsi que dans les secteurs significatifs où l'on retrouve les bâtiments d'intérêt;



ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a adopté en novembre 2015 un audacieux projet de règlement visant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif, une saine alimentation et le droit à un environnement de qualité favorisant notamment les déplacements actifs, le verdissement, les commerces de proximité et la réduction des îlots de chaleur;

ATTENDU QUE le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce a fait l'objet d'un concours de design architectural à l'échelle provinciale;

ATTENDU QUE le Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce a obtenu la certification LEED, et que le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce est en voie de l'obtenir.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'appuyer les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre », déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

De soumettre au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

Un débat s'engage.

Monsieur le maire Russell Copeman et le conseiller Lionel Perez votent contre la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Marvin Rotrand, Peter McQueen et Jeremy Searle votent en faveur de la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

65.01 1163571010

RÉSOLUTION CA16 170350

MOTION - TABLE RONDE

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a entériné l'adhésion de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce à *Vibrant Communities Canada* et *Cities Reducing Poverty*;

ATTENDU QUE la démarche mise de l'avant s'inspire de celle notamment adoptée par les villes de Toronto, Edmonton, Calgary et St-John;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce a dédié, le 6 juin 2016, un montant de 200 000 \$ à même les surplus budgétaires de l'année 2015 pour le bon fonctionnement de la Table ronde pour la réduction de la pauvreté dans l'arrondissement;



ATTENDU QUE la pauvreté affecte 36 % des ménages montréalais;

ATTENDU QUE 33 000 personnes dans Côte-des-Neiges vivent sous le seuil de faible revenu, soit 35 % de la population, et 18 000 personnes dans Notre-Dame-de-Grâce, soit 27 %;

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

QUE le conseil d'arrondissement confirme les principaux objectifs de la Table ronde pour la réduction de la pauvreté dans CDN-NDG qui sera présidé par M. James Hughes.

QUE ses principaux objectifs soient :

- De colliger, analyser et partager les informations sur les programmes et services déjà existants dans la communauté, de manière à tracer un portrait des ressources disponibles et de celles à développer;
- De recommander les domaines prioritaires d'action (ex : logement, revenu...);
- De faire appel aux solutions innovantes, aux meilleures pratiques et à la recherche-action pour recommander des initiatives efficaces de réduction de la pauvreté;
- De renforcer la concertation entre les milieux;
- De recommander des indicateurs afin de mesurer les impacts du travail accompli;
- De partager les informations et les résultats obtenus.

QUE la Table ronde élabore, pour recommandation, un plan d'action pour réduire la pauvreté dans CDN-NDG, basé sur les dynamiques locales et sur la participation active des citoyens, des organismes communautaires, des milieux institutionnels et des affaires.

QUE la Table ronde dépose un bilan d'étape en septembre 2017 et qu'elle complète son plan d'action d'ici 18 mois.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.03 1163571012

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 15.



Russell Copeman
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA16 170324 à CA16 170350 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

